Maître d'ouvrage



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT
11A rue Maurice Burrus
68160 SAINTE CROIX AUX MINES
Tél. : 03 89 58 83.45
fax: 03 89 58 69 84

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

Site Industriel « La Forge » RENOVATION de BUREAUX

JUIN 2010

MARCHE DE TRAVAUX
Cahier des Clauses Techniques Particulières

C.C.T.P Commun à tous les lots

SOMMAIRE

I – PROJET

1. Présentation générale du projet

La Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA) s'est portée acquéreuse de l'ancien site industriel Alplast à Ste Marie-aux-Mines. Elle envisage d'y faire des travaux de réhabilitation permettant de louer le site à la société Geprom désireuse d'y implanter une Unité de Valorisation de déchets plastiques.

2. Implantation

Le site se trouve ZI La Forge à l'entrée de Ste Marie-aux-Mines.
L'ensemble industriel se compose de :

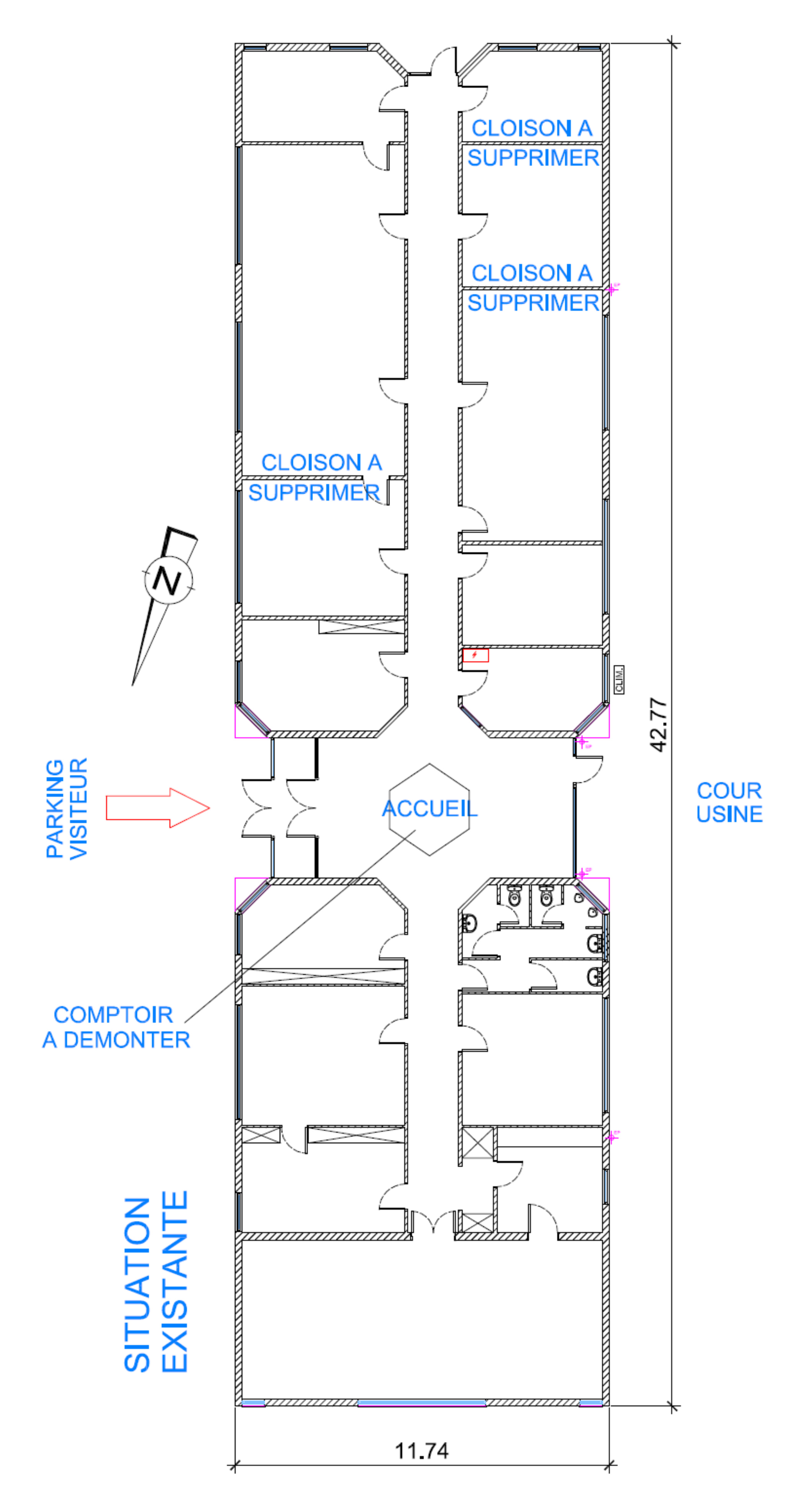
- Différents hangars communicants entre eux (qui feront l'objet d'une consultation ultérieure) ainsi que d'un bâtiment administratif autonome, objet de la présente consultation.

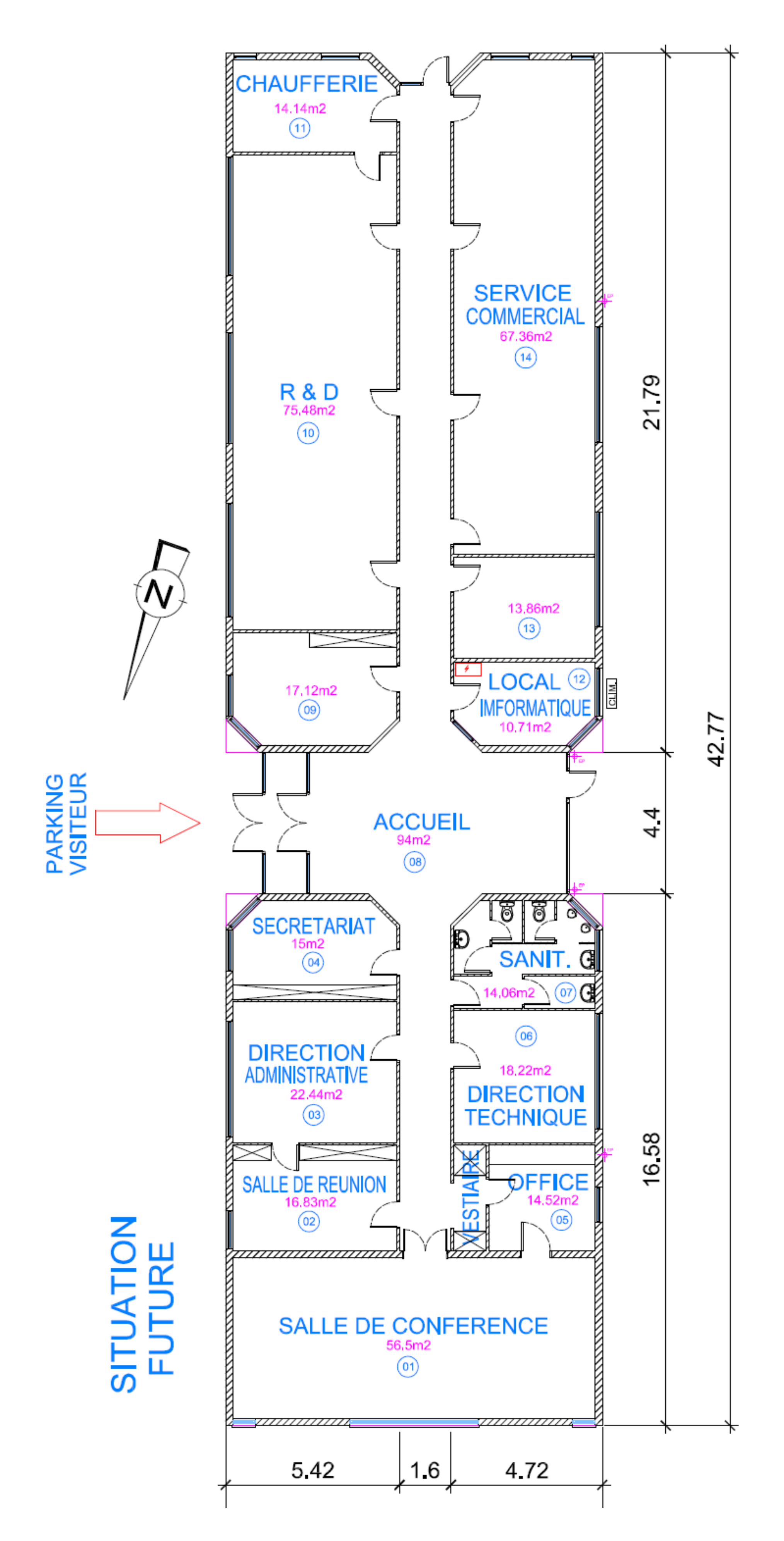
3. Documents de références, plans

Le document de référence est le plan N° GPRM ADMIN 01A ci-dessous, faisant partie intégrante du présent CCTP.

4. Planning des travaux

Le planning général des travaux, non disponible à ce jour, sera remis aux entreprises lors de la visite du site prévu le 15 juin 2010 de 8h à 12h.


CLOISON A
SUPPRIMER
CLOISON A
SUPPRIMER
CLOISON A
SUPPRIMER
CLIM.
42.77
PARKING
VISITEUR
ACCUEIL
COUR
USINE
COMPTOIR
A DEMONTER
SITUATION
EXISTANTE
11.74



CHAUFFERIE
14.14m2
11
SERVICE
COMMERCIAL
67.36m2
14
R & D
75.48m2
10
21.79
13.86m2
13
17.12m2
09
LOCAL
12
IMFORMATIQUE
10.71m2
CLIM.
42.77
PARKING
VISITEUR
ACCUEIL
94m2
08
4.4
SECRETARIAT
15m2
04
SANIT.
14.06m2
07
06
18.22m2
DIRECTION
TECHNIQUE
DIRECTION
ADMINISTRATIVE
22.44m2
03
SALLE DE REUNION
16.83m2
02
VESTIAIRE
OFFICE
14.52m2
05
16.58
SITUATION
FUTURE
SALLE DE CONFERENCE
56.5m2
01
5.42
1.6
4.72

5. Prescriptions techniques générales

A – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Généralités :
Il est rappelé que l'entrepreneur de chaque lot n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler le cas échéant en temps utile au maître d'ouvrage, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.

L'entrepreneur de chaque lot aura implicitement à sa charge tous échafaudages et autres agrès nécessaires à la parfaite réalisation des travaux lui incombant.

Listes des produits :
L'entrepreneur soumettra avant le commencement des travaux au maître d'ouvrage pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.
Le maître d'ouvrage se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent CCTP.

Assistance du fournisseur :
Dans le cas d'emploi de produits spéciaux ou de produits nécessitant une mise en œuvre particulière le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur du produit concerné.

Choix des produits :
Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

L'entrepreneur fera le cas échéant et par écrit au maître d'ouvrage les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

Gestion des clefs :
Dans le cas où ce n'est pas un entrepreneur déterminé qui est chargé de la gestion des clefs jusqu'à la réception, l'entrepreneur du présent lot devra assurer cette gestion pendant la durée de ses travaux.

Qualité, préparation et mise en œuvre des matériaux :
Les qualités, préparation et mise en œuvre des matériaux seront conformes aux prescriptions des documents ci-dessous :

- Normes française de l'AFNOR-UTE et USE
- Prescriptions techniques et fonctionnelles du R.E.E.F édité par le Centre Spécifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B)
- Cahier des charges et règles de calculs des documents techniques unifiés (D.T.U) en vigueur.
- Décrets, textes arrêtés et recommandations relatifs à la sécurité des personnes pour les risques d'incendie ;
- les règlements de sécurité et de protection des travailleurs ;

Valeur des pièces graphiques et écrites

Le C.C.T.P. renseigne aussi exactement que possible l'entrepreneur sur la nature et l'emplacement des travaux, mais il convient de signaler que la description n'ayant pas un caractère limitatif, l'entrepreneur devra exécuter tous les travaux nécessaires à la parfaite finition de son lot d'après les plans et les règles de l'art.

Il est formellement spécifié que l'entrepreneur a examiné avec soin toutes les pièces du dossier et qu'il a signalé toutes les imprécisions, obscurités, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions ont été apportées avant la réalisation des travaux.

L'entrepreneur reste responsable de son étude. En conséquence, il ne pourra, après la signature du marché, ni refuser d'exécuter des ouvrages ou travaux complémentaires de quelque nature que ce soit, notoirement utiles ou indispensables à la parfaite finition des travaux, ni prétendre que ces travaux donnent lieu à une augmentation sur son prix forfaitaire ou à un allongement du délai contractuel.

L'entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément en s'appuyant sur ce que les désignations mentionnées sur les plans et CCTP pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler.

C.C.T.P. et plans forment un tout se complétant et ne pouvant être considérés indépendamment les uns des autres.

B – OPERATIONS DE CONTROLE

Echantillons :

Les échantillons de produits dont l'emploi est envisagé seront déposés au bureau du maître d'œuvre au plus tard un mois avant l'exécution des travaux de peinture.

Prélèvement en cours de travaux :

Si le maître d'ouvrage le juge utile, il sera procédé pendant les travaux à des prises d'échantillons qui subiront les analyses voulues, et les frais en résultant seront à la charge de l'entrepreneur si les résultats lui sont défavorables, et à la charge du maître de l'ouvrage dans le cas contraire.
Ces prélèvements se feront dans les conditions précisées à l'article 5.3 du CCS du DTU 59.1

Frais à la charge de l'entrepreneur :

Par frais afférents à une opération de contrôle, il faut entendre tous ceux entraînés par les travaux, emploi de main d'œuvre, de matériaux pour prélèvements, les transports et manutentions nécessaires à cette opération et le coût des analyses.

De plus, l'imputation des frais à l'entreprise n'affecte en rien les conséquences que les résultats défavorables peuvent entraîner par ailleurs.

C – SECURITE SUR LE CHANTIER

Les prix globaux des différents lots comprendront toutes les dispositions à prendre et ouvrages à réaliser pour assurer dans tous les cas la protection contre les chutes ou accidents du personnel et particulièrement celui amené à travailler ou à circuler sur la toiture conformément à la réglementation en vigueur.

D - CONNAISSANCE DES LIEUX

Chaque entreprise est censée être engagée dans son marché en toute connaissance de cause. Elle ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de supplément de ses prix.

E – MISE A DISPOSITION DES ENERGIES

Un coffret de chantier provisoire sera à la disposition des entreprises (voir § 5.8.) durant tout le chantier.

Le raccordement d'eau sera rétabli dans le bâtiment à partir de l'ouverture de chantier. Pour toute consommation autre que courante, les entreprises feront part de leurs besoins lors de la visite du site.

F – HYGIENE ET SECURITE SUR LE CHANTIER

Le fournisseur du présent lot devra se conformer, en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité du chantier, aux obligations imposées par la réglementation en vigueur à ce sujet, notamment :

- loi n° 93.1418 du 31.12.93 ainsi que les décrets et arrêtés en découlant
- le code du travail

Le fournisseur aura à sa charge toutes les prestations lui incombant dans le cadre de ses obligations visées ci-dessus et autres.

G – RESPONSABILITE

L'entreprise assurera sous sa responsabilité pleine et entière, la protection et la bonne tenue des aménagements voisins, elle devra être couverte par une assurance couvrant les risques aux existants pendant toute la durée du chantier et remettra son attestation d'assurance au maître d'ouvrage en même temps que son offre de prix.

H. – DETAILS TECHNIQUES LOT PEINTURE

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux clauses, conditions et prescriptions des documents techniques existants qui lui seront applicables dont notamment le DTU 59.1

Subjectiles :
Lors de la visite du site, l'entrepreneur du présent lot fera une reconnaissance des états de surface à traiter.
A l'issue de cet examen et en cas de travaux complémentaires au présent CCTP nécessaires à l'application des règles de l'art, l'entrepreneur fera par écrit ses observations au maître d'ouvrage.

L'offre de l'entrepreneur devra comprendre tous les travaux de peinture ainsi que tous travaux préparatoires nécessaires pour lui permettre de livrer les locaux entièrement finis dans les règles de l'art.

Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en œuvre :

- les produits pour impressions et couches primaires seront à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature et de l'état des subjectiles d'une part, et de la nature du type des produits de finition d'autre part ; les produits pour rebouchages et enduits devront être compatibles avec les couches d'impression ou couches primaires ainsi qu'avec les produits de finition pour les enduits ; ils devront être adaptés au type de finition lisse ou structurée ;
- les produits pour couches intermédiaires et de finition devront être compatibles avec les produits des couches préparatoires et apprêts, et être de type voulu pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé.

L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc...) sur le chantier concerné.

Choix des teintes :
Le choix des teintes appartient au maître d'ouvrage.
Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ainsi que pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchampissage ou autres, par dérogation aux spécifications du cahier des charges DTU.
Le maître d'ouvrage pourra demander l'emploi de couleurs vives, sans majoration de prix, dans la limite de 30% de la surface totale.

Surfaces «témoin »
Les surfaces « témoin » dont le nombre et la superficie seront déterminées par le maître d'ouvrage devront obligatoirement être traitées avec les produits et les procédés prescrits pour chaque système (dérogation au DTU 59.1 article 6-3-15è alinéa).

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander au fournisseur du ou des produits concernés, de suivre la réalisation de ces surfaces « témoin ».

1) CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à la charge de l'entrepreneur du présent lot comprennent implicitement tous ceux nécessaires à la parfaite et complète finition des ouvrages.

2) REGLES D'EXECUTION

Règles générales d'emploi des produits :
Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc.

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être compatibles avec le subjectile et compatibles entre eux. Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.

Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

Préparation des subjectiles :
Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.

Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc.

Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.

Couches de peinture :
Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du subjectile du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.

Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente. Après achèvement et séchage de la couche de finition :
- le subjectile devra être totalement marqué ;
- les arêtes et moulures devront être dégagées ;
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'œuvre ;
- les reprises ne devront pas être visibles ;
- l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

Finition dite « très soignée »

Cette qualité ne tolère aucun défaut

Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition selon prescriptions ci-après au présent document, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc, nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut.

Si pour obtenir ce résultat une couche supplémentaire d'enduit ou de peinture était nécessaire, elle serait à la charge de l'entrepreneur.
Le présent article déroge aux clauses du CCS du DTU 59.1 paragraphe d.

3) PRESCRIPTIONS DIVERSES

Raccords :

Dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférents aux travaux des autres corps d'état.

Protection des ouvrages des autres corps d'état – nettoyages :

Le présent lot devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection de tous les ouvrages qui pourraient être tachés ou attaqués par les peintures ou autres produits employés.

Il devra, le cas échéant, après exécution de ses travaux, enlever toutes les taches ou traces de peinture sur tous les ouvrages imparfaitement protégés. Ces nettoyages ne devront en aucun cas détériorer les ouvrages, notamment les vitres qui ne devront pas être rayées.

Tous les articles de ferrage et quincaillerie mobiles devront être nettoyés et grattés dès finition des peintures, afin d'assurer leur fonctionnement normal.

II – Description des lots.

DESCRIPTIF

Lot N° 1 : DEMOLITION /NETTOYAGE

Démolition soignée de 3 cloisons légères (ép 100 mm) intérieures de taille :

- cloison 1 : Lg 4,4 ml x Ht 3m
- cloison 2 : Lg 4,4 ml x Ht 3m
- cloison 3 : Lg 5,1 ml x Ht 3m

Evacuation et traitement des déchets à votre charge.

Dépose et évacuation des 13 stores intérieurs

Balayage de l'ensemble des bureaux avant mise à disposition aux autres corps de métiers soit 452 m².

Nettoyage des urinoirs et WC souillés.

Lot N° 2 : ETANCHEITE TOITURE

Localisation des fuites en toiture :
La visite du site permettra à l'entrepreneur de prendre la mesure du problème. Elle devra déterminer si les fuites sont dues au manque de maintenance consécutif à la fermeture du site ou si au contraire elles ont pour origine des fissures de l'étanchéité existante ou la défectuosité des joints de bâtiment.
(localisation : voir plan joint en annexe)

L'entrepreneur intégrera l'arrachage des mauvaises herbes sur le toit terrasse ainsi que le débouchage des collecteurs EP.

La prestation comprendra en outre, l'ouverture des fissures, le nettoyage ainsi que le rebouchage.

Lot N° 3 : CHAUFFAGE VENTILLATION

Fourniture, pose et mise en service d'une chaudière ventouse basse consommation gaz permettant de chauffer l'ensemble du bâtiment administrative.

Fourniture, pose et mise en service de circuits de chauffage (voir plan joint en annexe) y compris circulateurs, ensemble thermomètre, vannes et accessoires, ensemble câblage électrique, radiateurs à circulation d'eau chaude, isolation des circuits, vannes de coupures et de régulation, traversées de murs et cloisons (y compris reprises d'étanchéité),

Fourniture, pose et mise en service d'une tuyauterie d'alimentation de gaz entre le poste de livraison situé en bordure de propriété dans l'axe du bâtiment coté route (voir plan joint en annexe) y compris tranchée extérieure (ouverture/fermeture) vannes de sectionnement, reprise d'étanchéité, fourreaux, etc…
Tableau électrique à la charge du présent lot.
Réglage du brûleur à la charge du présent lot.

Limite de fourniture : poste de distribution de GDF situé en limite de propriété dans l'axe du couloir bâtiment administratif. Distance bord sud bâtiment/poste de distribution : maxi 10 ml

Vérification des circuits d'extraction existants, nettoyage des bouches de soufflage et de reprise.

Vérification d'un climatiseur air/air existant.

Lot N° 4 : SANITAIRE

Les équipements sanitaires sont en place mais inutilisés depuis l'arrêt du site en 2008.

Il conviendra donc de procéder à la vérification du bon fonctionnement et de l'étanchéité des circuits d'eau froide, d'eau chaude et d'évacuation des eaux usées, des robinets, des chasses d'eau ainsi que du ballon de production d'eau chaude sanitaire.
Prévoir une désinfection des canalisations d'eau potable avant la remise en service.
Le remplacement du groupe de sécurité est à prévoir.
Valider l'état de la résistance électrique.

La prestation comprendra également le nettoyage, détartrage de tous les équipements sanitaires, soit :
- WC sur pied **(Nbre 2)**
- urinoirs **(Nbre 2)**
- lavabos **(Nbre 3)**
- évier **(Nbre 1)**

Remplacement de robinet abîmé dans le local nettoyage par un robinet mitigeur de marque Grohe ou équivalent. **(Nbre 1)**

Remplacement de robinets des lave-mains WC par des robinets mitigeurs de marque Grohe ou équivalent **(Nbre 2)**

Lot N° 5 : ELECTRICITE /INFORMATIQUE

Préambule : Fourniture des schémas et plans électriques de l'armoire existante intégrant toutes les nouvelles modifications sur fichier Autocad version 2010 : à la charge de l'entrepreneur.

5.1. Dépose / Décâblage

Dépose, évacuation y compris décâblage jusqu'à l'armoire de distribution
de convecteurs électriques (y compris supports) répartis dans les bureaux. **Nbre 30**

Décâblage jusqu'à l'armoire de distribution, dépose de goulotte pour permettre l'abattage d'une cloison **Nbre 8 ml**

Décâblage, dépose d'une rampe d'éclairage à l'aplomb du comptoir d'accueil. **Nbre 1**

Dépose d'une horloge de programmation située dans la salle de conférence y compris le câblage jusqu'à son origine. **Nbre 1**

Dépose d'un câble 2,5 mm2 obsolète cheminant à l'extérieur (dans les caillous) depuis le local électrique et contournant le bâtiment jusqu'à l'angle sud.

5.2. Eclairage intérieur

Vérification de tous les circuits lumières de l'ensemble du bâtiment y compris dépoussiérage des blocs lumière.

Remplacement de tubes fluorescents haut rendement lg. 1500 mm y compris les ballasts. **(Nbre 110)**

Remplacement d'ampoules basses consommation. **(Nbre 3)**

Remplacement de blocs d'éclairage par blocs luminaires étanches complets 2 x 58 W lg. 1600 mm à ballast électronique dans la future chaufferie. **(Nbre 2)**

Fourniture et pose de réflecteurs industriels pour sas d'accueil. **(Nbre 2)**

Vérification des blocs issue de secours et remplacement des piles.

Remplacement de bloc issue de secours dans le couloir coté sud. **(Nbre 1)**

5.3. Eclairage extérieur

Refixation d'un globe d'éclairage sur potelet coté accès visiteur.

5.4. Circuits prises

Vérification de sèches mains électriques dans local sanitaire. **(Nbre 2)**

Vérification de tous les circuits prises de l'ensemble du bâtiment et adaptations suivantes :

- Bureau 1 : ajout de prises 230 V sur goulotte existante. **(Nbre 5)**
- Bureau 2 : remplacement de goulotte abîmée (idem existant) **(Nbre 6 ml)** , Remplacement de prises 230 V + prises téléphone.**(Nbre 8 + 4)**
- Bureau 3 : remplacement de goulotte abîmée (idem existant) **(Nbre 4,2 ml)** Remplacement de prises 230 V + prises téléphone. **(Nbre 6 + 3)**
- Bureau 6 : remplacement de goulotte abîmée (idem existant) **(Nbre 4,5 ml)** Remplacement de prises 230 V + prises téléphone. **(Nbre 8 + 4)**
- Bureau 9 : ajout de prises 230 V + prises téléphone dans goulotte existante. **(Nbre 4 + 2)**
- Bureau 10 : fourniture et pose d'une nouvelle goulotte en périphérie du bureau **(Métré à définir selon le plan joint)** (idem existant) avec intégration de prises 230 V + prises téléphone. **(Nbre 25 + 12)**
- Bureau 12 : remplacement de goulotte abîmée (idem existant). **(Nbre 6 ml)**
- Bureau 13 : ajout de prises 230 V + prises téléphone dans goulotte existante. **(Nbre 5 + 4)**

- Bureau 14 : fourniture et pose d'une nouvelle goulotte en périphérie du bureau **(Métré à définir selon le plan joint)** (idem existant) avec intégration de prises 230 V + prises téléphone. **(Nbre 25 +12)**

5.5. Circuits téléphone

Vérification de tous les circuits et prises téléphoniques du bâtiment.
Fourniture de prises supplémentaires : détail, voir § 5.4

5.6. Réseau informatique

Contrôle des prises RJ 45

5.7. Alimentation de 2 portails automatiques et 2 portillons

Ouverture/fermeture électrique de chaque portail à piloter depuis bureau secrétariat + 2 télécommandes
Fourreaux enterrés disponibles sous réserve de valider leur état.
Localisation des 2 portails :
- portail double battant : à coté du bâtiment administratif, coté nord
- portail coulissant : accès cour usine, coté sud

Fourniture, installation et mise en service de 2 gâches électriques (à poser sur chaque portillon situé à coté de chaque porte automatique) à piloter depuis le bureau secrétariat.

5.8. Coffret de chantier provisoire

Mise à disposition et branchement d'un coffret de chantier pour la durée des travaux soit 2 mois.
Le coffret triphasé 400 V sera conforme aux normes spécifiées par ERDF et équipé comme suit :
- pose sur pieds
- enveloppe en matière isolante
- disjoncteur de branchement conforme à la norme NFC 62411
- Protection différentielle :30 mA
- borniers de raccordement, piquet de terre, câble cuivre 25 mm2
- 1 prise 400V 32 A P 17 en façade
- 1 prise 400V 16 A P 17 en façade
- 5 prises 230V 16 A P 17 en façade

Le comptage sera intégré dans le coffret par les services ERDF.
La demande de branchement ainsi que les factures de consommations seront à la charge de la CCVA.

Lot N° 6 : PEINTURE MURS & PLAFONDS

6.1. Moquette murale

Arrachage de moquette murale dans 4 bureaux :
surface totale : **152 m²**
Après arrachage, brossage, grattage et dépoussiérage, préparation du support, rebouchage des trous à l'enduit de finition, ponçage.

6.2. Papier peint mural

Application d'un papier peint mural en fibre de verre sur les surfaces correspondantes aux anciennes moquettes murales (voir 6.1.) soit : **152 m²**

6.3. Peinture murale

Dépoussiérage, lessivage des murs (sauf murs enduits après arrachage moquette)
Préparation des surfaces, rebouchage des trous à l'enduit de finition.
Impression peinture acrylique en 2 couches, aspect satiné, lessivable.

Surfaces :

Bureau 1 : **64 m²**
Bureau 2 : **29 m²**
Bureau 3 : **24 m²**
Bureau 4 : **24 m²**
Bureau 5 : **24 m²**
Bureau 6 : **40 m²**
Bureau 7 : **84 m²**
Couloir 8 : **182 m²**
Bureau 9 : **32 m²**
Bureau 10 : **90 m²**
Bureau 11 : **42 m²**
Bureau 12 : **30 m²**
Bureau 13 : **39 m²**
Bureau 14 : **82 m²**

Soit un total de : **786 m²**

Reprise des fissures, préparation et traitement par application de joints souples étanches.

Reprise des angles sur murs sas d'accès et traitement des remontées d'humidité.

6.4. Portes et cadres de portes

Dépoussiérage, lessivage et mise en peinture sur les 2 faces y compris cadres de :

porte double battant 204 x 140 **(Nbre 1)**
portes simple battant 204 x 83 **(Nbre 21)**
portes simple battant 204 x 73 **(Nbre 2)**

Mise en peinture sur les 2 faces y compris cadre d'une porte simple battant 204 x 83 neuve remplacée.

6.5. Plafonds à refaire

Arrachage des papiers peints dans certains bureaux présentant des signes de décollement : Surface de 260 m² (voir plan joint) A confirmer sur site lors de la visite.

Reprise des fissures et traitement des joints de bâtiments.
(voir plan joint en annexe)

Validation du support et préparation pour une bonne tenue de revêtement en fibre de verre.

Application d'un papier peint en fibre de verre sur les surfaces correspondantes.
Nota : en cas de décollement partiel dans une pièce, c'est l'ensemble du plafond qui fera l'objet d'un remplacement du papier peint.

6.6. Plafonds à peindre

Dépoussiérage, lessivage et application de 2 couches de peinture acrylique, aspect mat. Sur tous les plafonds (y compris les plafonds recouverts de fibre de verre) du bâtiment.

Surface totale des plafonds : **374 m²**

6.7. Faux plafonds à peindre

Dépoussiérage, et application de 2 couches de peinture acrylique, aspect mat. sur faux plafonds en dalles de 120 x 60

Surface totale des faux plafonds : **49 m²**

Dépoussiérage, lavage et application de 2 couches de peinture acrylique aspect satiné sur faux plafond en luxalon dans le local sanitaire soit : **12 m²**

Lot N° 7 : MENUISERIE & FERMETURE

7.1. Portes intérieures

Fourniture et adaptation sur cadre métallique existant d'une porte intérieure 1 vantail 204 x 83 ép. 42 mm à âme tubulaire pré peinte.

Ferrage par 3 paumelles acier adaptables sur existant.

Fourniture et pose sur porte issue de secours coté sud, d'un ferme-porte à bras compas, corps en alliage d'aluminium. Fermeture hydraulique à crémaillère et pignon. Coloris : argent

7.2 Volets roulants

Vérification, graissage de tous les mécanismes de volets roulants du bâtiment.

Remplacement de :

mécanismes de volets roulants défectueux **(Nbre 11),** enroulement à sangle, y compris le boîtier d'enroulement et la sangle (bureaux 3, 4, 9, 10 et 14).

2 tiges de manœuvre de volet roulant à tige articulée (bureau 1 et couloir sud)

7.3 Divers

Remplacement de dalles de faux plafonds 120 x 60 cm. **(Nbre 2)**

Remplacement d'une plinthe sous bahut de la kitchenette lg. 2,1 ml x ht 0,1 ml en panneau stratifié blanc. **(Nbre 1)**

Remplacement de poignées de porte battante extérieure (coté accès visiteur) en nylon renforcé par noyau acier finition blanc diamètre 34 type Normbau. **(Nbre 2)**

Vérification de l'étanchéité de tous les châssis vitrés y compris la bonne marche et le graissage de tous les mécanismes de châssis ouvrants.

Vérification et remise en état éventuel de toutes les portes de placards y compris tenue des tablettes et serrures.

Fourniture et mise en place de tapis de sol 1 m x 2 m dans sas d'entrée idem existant.

Fourniture et pose sur porte issue de secours coté sud, d'un ferme-porte à bras compas, corps en alliage d'aluminium. Fermeture hydraulique à crémaillère et pignon. Coloris : argent

Remplacement d'un lot de stores à bandes verticales couleur à définir. Bandes en fibre de verre à plaquettes de lestage reliées par chaînette. Manœuvre par cordon de tirage, orientation par chaînette.
Les supports de fixation en plafond peuvent éventuellement être récupérés.
Détail des stores :

Bureau 1 : **lg 4 ml x ht 2,3 ml**
Bureau 2 : **lg 1,2 ml x ht 2,8 ml**
Bureau 3 : **lg 3,6 ml x ht 2,8 ml**
Bureau 4 : **lg 2,2 ml x ht 1,7 ml et lg 2,2 ml x ht 1,1 ml**
Bureau 9 : **lg 1,5 ml x ht 2,2 ml et lg 1,2 ml x ht 2,2 ml**
Bureau 10 : **lg 4 ml x ht 2,2 ml (trois stores identiques dans ce bureau)**

Bureau 12 : **lg 4 ml x ht 2,3 ml**
Bureau 13 : **lg 4 ml x ht 2,3 ml**
Bureau 14 : **lg 4 ml x ht 2,3 ml**

Remplacement de panneau double vitrage **(Nbre 1)** sur porte de secours couloir coté rue (750 mm x 1760 mm)

Remplacement de panneau double vitrage **(Nbre 1)** sur SAS d'accueil côté cour usine (740 mm x 500 mm)

Lot N° 8 : REVETEMENT DE SOLS

8.1. Arrachage sols existants

Arrachage soigné des différents revêtements existants (dalles de moquette, moquette, dalles de PVC, PVC) sauf carrelage soit une surface totale de : **430 m²**
Evacuation des gravats et traitement des déchets à la charge de l'entrepreneur.

8.2. Sol résine

Principe de mise en œuvre :
- aspiration soignée du support
- application d'une couche de primaire chargée en quartz 04/08 à raison de 1.5 kg/m2
- saupoudrage quartz 0.4/0.8 à raison de 2,8 kg/m2
- ponçage grain de 16 sous aspiration du support
- aspiration soignée du support
- application d'une couche masse teintée chargée en quartz 0,4/0,8 à raison de 1,5 kg/m2
- saupoudrage quartz 0,4/0,8 à raison de 2,8 kg/m2
- ponçage grain de 16 sous aspiration du support
- aspiration soignée du support
- application d'une couche finition incolore UV à la taloche inox à raison de 0,8 kg/m2
- application d'une couche de vernis incolore satiné à raison de 0,2 kg/m2

Mise en œuvre du revêtement résine explicité ci-dessus dans 14 salles et bureaux représentant une surface totale de : **430 m²**

Evacuation et traitement des déchets après mise en œuvre à la charge de l'entrepreneur.

Lot N° 9 : SERRURERIE

Remplacement sur serrures de portes, de cylindres européens à double entrée. **(Nbre 6)**

Remplacement de serrures à larder à clé par serrures à larder à cylindre + cylindres double entrée sur porte du local informatique et chaufferie. **(Nbre 2)**

Fourniture et pose sur une nouvelle porte d'un ensemble de poignées de portes en zamak chromé et serrure à larder + cylindre à double entrée. **(Nbre 1)**

Vérification, graissage de serrures à larder et poignées de portes. **(Nbre 27)**

Lot N° 10 : AUTOMATISATION de 2 PORTAILS

Fourniture, installation et mise en service de motorisations destinées à l'automatisation de portails d'accès **(Nbre 2)**

Portail 1 :
Marque : non déterminée
Type : double battant à profilés tubulaires
Taille : Lrg chaque battant : 3,5 ml
Ht : 2,1 m

Poids : non déterminé, à estimer sur site

Portail 2 :
Marque : Heras
Type : coulissant, réf. : USP – 60/200

Poids : 244 kg
Taille : Lg : 8,7 ml
Ht : 1,8 ml

Alimentation électrique : hors fourniture

La fourniture comprendra :
- la motorisation ainsi que les protections thermiques
- les dispositifs de sécurité à l'impact
- le déblocage mécanique manuel
- la vérine de sécurité

Lot N° 11 : NETTOYAGE INTERIEUR /EXTERIEUR

11.1. Nettoyage intérieur

Nettoyage complet et soigné de l'ensemble des locaux après travaux, (y compris les sols résines) soit surface totale : **452 m²**

Lessivage en place des 2 faces d'un double rideau PVC de séparation dans la salle de conférence.

Lessivage de toutes les goulottes électrique et plinthes PVC de l'ensemble des bureaux.

Lessivage de tous les châssis vitrés fixes et ouvrants, intérieurs et extérieurs (les 2 faces soit 240 m²) du bâtiment ainsi que les caissons de volets roulants, les appuis, les fenâtres et la porte vitrée d'accès WC.

Lessivage de tous les placards et bahuts fixés (façades et intérieur).Nbr 7

Dépoussiérage/lavage du bardage sous toiture dans le sas d'entrée y compris structure en profilés fermés.

11.2. Nettoyage extérieur

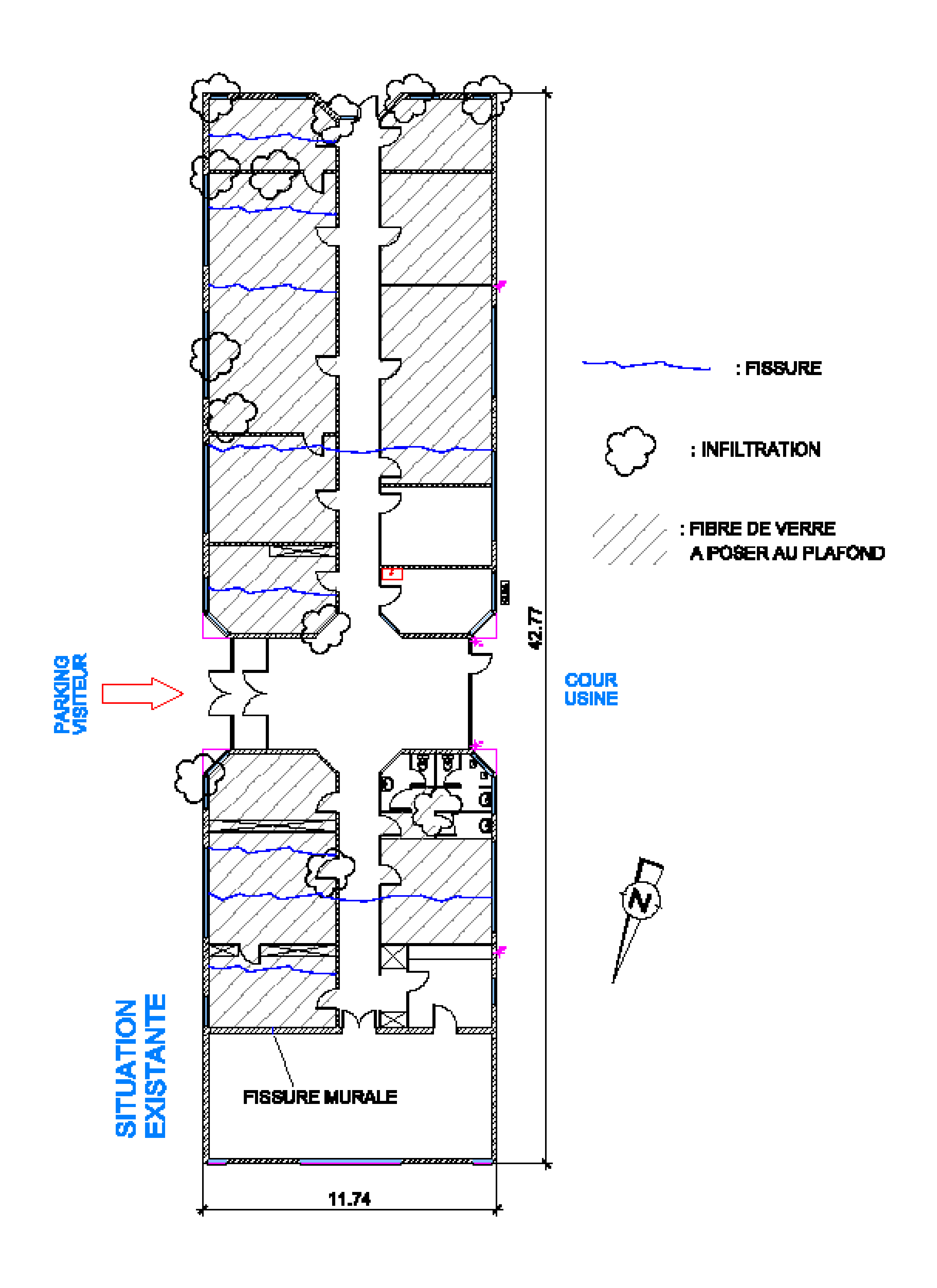
Lavage au karcher des façades extérieures y compris châssis vitrés.
Dépoussiérage/lavage de tous les volets roulants périphériques y compris la face intérieure.

III – TABLEAU RECAPITULATIF

LOTS	DESCRIPTIF	MONTANT en €
1	**DEMOLITION/NETTOYAGE**	
2	**ETANCHEITE / TOITURE**	
3	**CHAUFFAGE / VENTILATION**	
4	**SANITAIRE**	
5	**ELECTRICITE / INFORMATIQUE**	
	5.1. Dépose / décablage	
	5.2. Eclairage intérieur	
	5.3. Eclairage exterieur	
	5.4. Circuits prises	
	5.5. Circuits telephone	
	5.6. Réseau informatique	
	5.7. Alimentation de 2 portails+2 portillons	
	5.8. Coffret de chantier provisoire	
6	**PEINTURE MURS ET PLAFONDS**	
	6.1. Moquette murale	
	6.2. Papier peint mural	
	6.3. Peinture murale	
	6.4. Portes et cadres de portes	
	6.5. Plafonds à refaire	
	6.6. Plafonds à peindre	
	6.7. Faux plafonds à peindre	
7	**MENUISERIE ET FERMETURES**	
	7.1. Portes intérieures	
	7.2. Volets roulants	
	7.3. Divers	
8	**REVETEMENT DE SOL**	
	8.1. Arrachage sols existants	
	8.2. Sol résine	
9	**SERRURERIE**	
10	**AUTOMATISATION DE 2 PORTAILS**	
11	**NETTOYAGE INTERIEUR/EXTERIEUR**	
	11.1 Nettoyage intérieur	
	11.2. Nettoyage extérieur	

IV – ANNEXES

1. Plan de localisation des fuites et fissures



2. Plan de distribution chauffage

